

Qu'est ce que la VAE ?

La **Validation des Acquis d'Expérience** est une reconnaissance de votre expérience professionnelle grâce à la validation par un jury de professionnels.

La VAE est un dispositif qui vous permet d'obtenir votre **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** (DEAP), en partant de votre expérience professionnelle.

A qui s'adresse la VAE ? Conditions à remplir

Vous avez acquis des **compétences** dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole en lien avec l'enfance : assistante maternelle / familiale, ATSEM, expérience en établissement d'accueil de jeunes enfants...

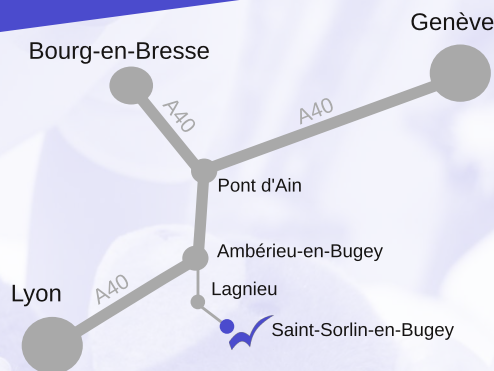
Quels que soient votre âge, votre niveau d'étude ou votre statut, vous avez **3 ans d'expérience**, équivalent temps plein, dans ce domaine (les périodes de formation et stage ne sont pas pris en compte)

Espace Formation Avenir

L'EsFA, centre de formation du Lycée Saint Sorlin, propose des parcours de formations individualisés et des dispositifs en alternance pour répondre à notre mission d'insertion et de professionnalisation dans le secteur des Services aux Personnes.



- CAP Petite Enfance
- Préparation aux concours aide-soignant et auxiliaire de puériculture
- Certification surveillant/e de nuit et maître/sse de maison
- BAC ST2S
- DE AMP Aide Médico-Psychologique
- DE AP Auxiliaire de Puériculture
- Formation qualifiante ADVF Assistante de Vie aux Familles
- Accompagnement à la VAE aides-soignants, auxiliaires de puériculture, aides médico-psychologiques



EsFA Espace Formation Avenir

esfa-vae@lyceesaintsorlin.org - 04 74 35 98 27

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org activité n°82010088501



RhôneAlpes Région

VAE
Auxiliaire
de puériculture



Votre
expérience
peut devenir
un diplôme,
valorisez- la !

Validation des acquis d'expérience
dans le domaine de l'enfance



EsFA Espace Formation Avenir
Lycée Saint Sorlin



Hélène

Etre accompagnée par des professionnels m'a permis de valider les modules que je n'avais pas réussis seule.

C'est un travail très intéressant qui demande beaucoup d'investissement personnel.

Cette réflexion sur ma pratique professionnelle a été très enrichissante !

Sylvie



Ecrire son livret 2 est un exercice de retranscription de notre savoir-faire, de ce que l'on a vécu sur le terrain.

Grâce à l'accompagnement à l'écriture, j'ai pu rédiger mes expériences pour les rendre concrètes et compréhensibles pour le jury !



Coût de l'accompagnement

Les tarifs de la VAE sont fixés par le prestataire d'accompagnement à la VAE.

Des prises en charge sont possibles en fonction de votre statut (salariés, demandeurs d'emploi, Pass VAE...)

Pour connaître nos tarifs : 04 74 35 98 27

Vous avez obtenu une validation partielle du diplôme ?

Formation post jury

L'IFAP Saint Sorlin vous propose des modules de formation complémentaire.

Le parcours

Demander le livret de recevabilité

Téléchargez et envoyez le **livret 1** en consultant sa notice dans la rubrique DEAP sur www.vae.asp-public.fr

Vous recevrez la décision de recevabilité (positive ou négative) au plus tard 2 mois après la date de réception de votre dossier complet. Si votre demande est recevable, la décision sera accompagnée du livret 2 de présentation des acquis.

S'engager

Un contrat d'engagement est établi avec le prestataire d'accompagnement à la VAE.

Alternance de séquences collectives pour un partage des expériences et d'entretiens individuels pour une prise en charge au plus près des besoins de chacun.

S'impliquer

Rédaction du livret 2
Rencontre avec des professionnels de terrain et préparation à l'oral.
L'accompagnement se fait sur 6 mois.

Valider

Présentation du livret 2 devant un jury de professionnels.
En cas de validation partielle, vous disposez d'un délai maximum de 5 ans pour acquérir ce qui vous manque, par la formation ou par une expérience complémentaire décrite dans un nouveau livret 2.

Les 8 domaines de compétences

- 1 Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- 2 L'état clinique d'une personne à tout âge
- 3 Les soins à l'enfant
- 4 Ergonomie
- 5 Relation et communication
- 6 Hygiène des locaux hospitaliers
- 7 Transmission des informations
- 8 Organisation du travail



Votre expérience peut devenir un diplôme. Valorisez-la !

Obtenez votre diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

L'ESFA VAE est labellisé pour la prestation d'accompagnement à la VAE des diplômes DEAMP, DEAP, DEAS.

Vous bénéficierez :

- d'un accompagnement personnalisé pour l'écriture du livret 2
- d'une rencontre avec des professionnels
- d'une préparation à l'entretien de validation